

22 NOV. 2011

EXTRAIT des Minutes du Greffe du Tribunal
de Commerce de TOURS
Département d'Indre-et-Loire

2011002471

**REQUÊTE A MONSIEUR LE
PRESIDENT DU TRIBUNAL DE
COMMERCE**

TRIBUNAL DE COMMERCE
DE TOURS

26 DEC. 2011

GREFFE

RCS

Le soussigné,

REÇU LE

22 NOV. 2011

GREFFE DU TRIBUNAL

N° 3106587R
M.B.1343

Monsieur Jean BRIANT, agissant en qualité de Président du Comité de direction de la société S.A.S. « PROCOM'FINANCES », société par action simplifiée au capital de 60 000,00 Euros, dont le siège social sera situé au lieudit « La Fennetrie », commune de MARCAY (37500), en cours de formation.

A l'honneur de vous exposer que :

Les actionnaires de la S.A.S. « LA FENNETRIE » et les associés de la S.A.R.L. « A.S.J. » envisagent d'apporter leurs droits à la S.A.S. « PROCOM'FINANCES ».

Ces apports porteraient sur :

- 8 588 actions de la S.A.S. « LA FENNETRIE » représentant 100 % du capital de ladite société, lesdits apports étant évalués globalement à 4 800 000 euros ;
- 1 845 parts sociales de la S.A.R.L. « A.S.J. » représentant 100 % du capital de ladite société, lesdits apports étant évalués globalement à 436 000 euros.

Ces opérations qui se traduiront par une augmentation de capital de la S.A.S. « PROCOM'FINANCES » nécessitent l'intervention d'un Commissaire aux apports conformément aux dispositions des articles L. 225-147 du Code de commerce, 64 et 169 du décret du 23 mars 1967.

En conséquence,

Le soussigné a l'honneur de vous demander, Monsieur le Président, de bien vouloir désigner un Commissaire aux apports, avec pour mission de vérifier les apports qui seraient consentis à la S.A.S. « PROCOM'FINANCES ».

Présentée à TOURS, le 18 novembre 2011

Jean BRIANT

[Signature]

5€

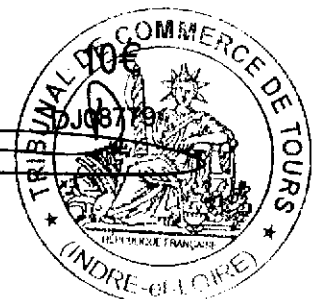
SA69393

10€

CJ08779

10€

PX08779



TRIBUNAL DE COMMERCE
DE TOURS

ORDONNANCE

Nous, Maurice GEORGES, Président du Tribunal de Commerce de Tours,
Assisté du Greffier,

Vu la requête ci-dessus et les motifs y exposés, par:
SAS PROCOM'FINANCES
Lieudit "La Fenettrie"
37500 MARCAY

Désignons Monsieur Franck CHAUVEAU du Cabinet
SORECO, dont le siège social est 18 rue des
Granges Galand à SAINT-AVERTIN (37550), en qualité
de Commissaire aux Apports.

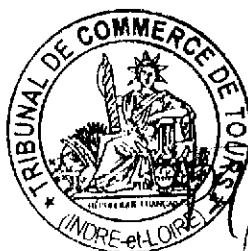
Disons qu'il nous en sera référé en cas de difficultés,

Laissons à la charge du requérant les frais de la présente
ordonnance.

Fait à Tours, le **22 NOV. 2011**

N.DELIGEON, Commis-Greffier

Le Président



Approuvé sans renvoi
ni mot rayé nul./.

Pour expédition certifiée conforme,
Le Greffier,

